

# Les internautes égyptiens sont placés sous contrôle

Égypte Le pouvoir parle de lutte contre les "fake news" et la cybercriminalité.

Ariane Lavrilleux  
Correspondante au Caire

**N**'importe quel internaute voulant exercer ses droits fondamentaux pourra être poursuivi et condamné à payer une amende ou même à faire de la prison", dénonce Mohammed Anouar Sadate, ancien député de l'opposition et neveu de l'ex-président égyptien Sadate.

En l'espace de deux semaines, le chef de l'État, Abdel Fattah al Sissi, a promulgué deux lois très controversées. La première, censée lutter contre la diffusion de "fausses informations", permet aux autorités de poursuivre en justice n'importe quel utilisateur de réseaux sociaux qui compte plus de 5 000 abonnés. Depuis la réélection du Président avec 97 % des voix en mars dernier, une dizaine de journalistes et blogueurs ont été arrêtés pour diffusion de fausses informations, selon le Comité de protection des journalistes. Ce même motif sert de justification à l'emprisonnement depuis quatre mois d'une féministe qui avait publié une vidéo où elle s'insurgeait du harcèlement de rue.

Avec la nouvelle loi, la répression pourra désormais se mener à grande échelle. D'autant que 29 nouveaux délits viennent d'être créés pour contrôler et restreindre les activités des internau-

tes. La loi sur la cybercriminalité interdit l'utilisation de VPN et de Tor, c'est-à-dire d'outils qui permettent de contourner la censure en ligne. Comme 500 sites Internet de médias et ONG de défense des droits de l'homme bloqués en Égypte, des milliers d'internautes ont installé ces logiciels. Ils risquent désormais deux ans de prison et/ou jusqu'à 24 000 euros d'amende.

## Au nom de la sécurité nationale

Les administrateurs des sites menaçant "la sécurité ou l'économie nationale" s'exposent également à des peines de deux ans de prison. Non seulement cette législation inédite "légalise la censure sur Internet déjà pratiquée en Égypte", mais en plus elle offre une "définition très vague et large de la sécurité nationale", dénonce Sophie Anmuth, de Reporters sans frontières. Toute critique de la stabilité du pays, du Président, de l'armée et des services de sécurité est proscrite.

Le régime craint aussi les débats de société. Publier des contenus allant à l'encontre "des principes familiaux et valeurs de la société égyptienne" est désormais un délit puni de six mois de prison. Dans un pays conservateur, où l'avortement est interdit et où les autorités traquent les homosexuels, la liste des possibles offenses risque d'être longue.

## Humoristes censurés

L'humour, pourtant marque de fabrique des Égyptiens, se trouve aussi sévèrement restreint. Ceux qui parodient des comptes de personnalités publiques sur les réseaux sociaux risquent trois mois,

voire un an de prison si le juge considère que leurs blagues sont insultantes. De nombreux fans pourraient rapidement tomber dans l'illégalité. Par exemple si quelqu'un s'amuse

à prendre en photo un acteur aperçu en compagnie d'un officiel du gouvernement, et qu'il met en ligne le cliché, un tribunal pourra le condamner à six mois de prison.

Paradoxalement, les experts en cybersécurité ne sont pas épargnés. Si un "gentil" hacker repère que le site d'une banque égyptienne n'est pas bien sécurisé et le lui signale, il pourra être condamné à trois mois de prison.

Ce nouvel arsenal répressif s'accompagne d'une fébrilité au sommet de l'État. Au début de l'été, des appels à la démission du Président avaient circulé sur les réseaux sociaux. "J'étais fâché. L'Égypte ne survivra pas à une autre phase révolutionnaire", avait menacé Abdel Fattah al Sissi, lors d'une conférence sur la jeunesse.

L'humour se trouve aussi sévèrement restreint. Ceux qui parodient des comptes de personnalités publiques sur les réseaux sociaux risquent trois mois, voire un an de prison si le juge considère les blagues insultantes.